

Embaucher un-e apprenti-e | Rentrée 2018

JE CONTRIBUE AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Chaque année, le **coût réel de la formation** est publié par la Préfecture de Région. Il s'agit du montant à indiquer sur la déclaration de taxe d'apprentissage.

Toutefois, une **participation minimale de 2400euros par année de formation** (montant inférieur au coût réel de la formation) est nécessaire au CFA SUP 2000 pour maintenir une offre de formation innovante et répondre aux besoins des employeurs et des apprenti-e-s.

Ce coût réel de formation, ou à défaut la contribution minimale, est payable via la taxe d'apprentissage (quota, barème, CSA) et/ou sur fonds propres.

Pour plus d'informations : www.cfasup2000.fr - Rubrique Employeurs / Taxe d'apprentissage

JE BENEFICIE DES AIDES AUX EMPLOYEURS

PRIME REGIONALE Île-de-France	Aide au recrutement d'un-e 1er apprenti-e ou d'un-e apprenti-e supplémentaire <i>Pour les entreprises de moins de 250 salariés</i>	1 000euros
	Prime à l'apprentissage <i>Pour les entreprises de moins de 11 salariés</i>	1 000euros par année de formation
EXONERATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES	A l'exception de la cotisation accidents du travail - maladies professionnelles et retraite <i>Pour les entreprises de plus de 11 salariés</i>	Exonération partielle
	Exonération totale <i>Pour les entreprises de moins de 11 salariés</i>	Exonération totale
CREDITS D'IMPÔT	Pour la première année de DUT	1 600euros
	Pour l'embauche d'un-e apprenti-e en situation de handicap	2 200euros

JE REMUNERE MON APPRENTI-E

ANNEE DE FORMATION	AGE DE L'APPRENTI-E	
	De 18 à moins de 21 ans	21 ans et plus*
1^{ère} année DUT 1 – Master 1 – Ingénieur 1 – DSGC 1	41%	53%
2^{ème} année DUT 2 - Licence ou Licence Pro - Master 2 - Ingénieur 2 - DGC 1 - DSGC 2	49%	61%
3^{ème} année Ingénieur 3 - DGC 2	65%	78%

Je rémunère mon apprenti-e selon un pourcentage du SMIC* en fonction de son âge et de son année de formation.

Au 1er janvier 2018, le SMIC mensuel est de **1498,47€** pour 35 heures.

*Ou minimum de la convention collective dès 21 ans, si celle-ci est plus favorable.